

CONBAT+



CONTENT BASED TEACHING ConBaT+ Fêtons la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Pour l'enseignant

Aine Furlong

1/26/2011



CONTENT BASED TEACHING + PLURILINGUAL/CULTURAL AWARENESS CONBAT

FETONS LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



FETONS LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

TABLE OF CONTENTS

Introductory Information	4
1. Comprendre la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.....	6
Fiche de travail n°1: Comprendre la Déclaration Universelle des Droits de l'homme	7
Notes for the teacher/Notes pour l'enseignant/ Notas para el profesor:	13
References/ Referencias/ Referencias	13
2. La Déclaration Universelle des Droits de l'homme	18
Fiche de travail n°2: La Déclaration Universelle des Droits de l'homme	19
3. Une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme PLURILINGUE	21



INTRODUCTORY INFORMATION

AUTHOR: Áine FURLONG

E-MAIL: afurlong@wit.ie

INSTITUTE: Waterford Institute of Technology, Irlande

GROUPE CIBLE: collège, 13-15 ans

MATIERE: Education civique, sociale et politique

OBJECTIFS:

1. Développer les facultés critiques et morales contenues dans un système de valeurs basé sur les droits de l'homme ;
2. Etudier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
3. Ecouter, lire et comprendre des interprétations personnelles et plurilingues des mots *liberté* et *discrimination* en utilisant ses connaissances en français.

COMPETENCES CLES:

COMMUNICATION EN LANGUE/S

- Acquérir une compréhension globale d'un texte difficile en français ;
- Sensibiliser l'élève à d'autres langues connues ou inconnues de la classe par le biais de textes identiques ;
- Stimuler la curiosité pour d'autres langues et d'autres locuteurs à l'écrit et à l'écrit.

APPRENDRE A APPRENDRE

- Travailler en équipe;
- Tirer les avantages de sa participation à un groupe hétérogène ;
- Partager ce que l'on a appris ;
- Rechercher des occasions d'apprendre et d'appliquer les acquis dans diverses situations.

CULTURE NUMERIQUE

- Aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information et à l'utiliser de manière critique ;
- S'engager dans des communautés et réseaux à des fins culturelles,

Aine Furlong



sociales et/ou professionnelles ;

- Sensibilisation aux principes éthiques à respecter dans l'utilisation interactive des TIC.

COMPETENCES INTERPERSONNELLES, INTERCULTURELLES ET SOCIALES ET

COMPETENCES CIVIQUES (ETUDE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME)

- Connaître les notions d'individu, de groupe, d'organisation du travail, d'égalité entre homme et femme, de société et de culture;
- Posséder le respect absolu des droits de l'homme, y compris du apprendre le principe d'égalité, base de la démocratie, sur l'appréciation et la compréhension des différences entre les systèmes de valeur des diverses religions ou de groupes ethniques ;
- Développer l'aptitude à s'engager concrètement avec d'autres;
- Encourager, la diversité respecter les valeurs et la vie privée des autres.

ESPRIT D'ENTREPRISE (LES DROITS DE L'HOMME AU QUOTIDIEN)

- Reconnaître les possibilités offertes aux fins d'activités privées, professionnelles et/ou commerciales, y compris d'aspects "de plus grande ampleur" qui sont révélateurs du contexte dans lequel des personnes vivent et travaillent (projet) Sensibilité culturelle (célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)
- comprendre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe (et des pays d'Europe)
- comparer ses propres opinions et expressions créatrices à celles des autres et de repérer dans une activité culturelle des possibilités économiques et de les réaliser ;
- avoir la volonté de cultiver une faculté esthétique au travers d'un épanouissement personnel d'ordre artistique et d'un intérêt pour la vie culturelle.,

DUREE GLOBALE DES ACTIVITES

5 heures



1. COMPRENDRE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



Ressources et matériaux nécessaires

Accès à l'Internet, photocopies des articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en plusieurs langues (français, anglais and italien accompagnent les activités qui suivent). Les articles dans d'autres langues sont disponibles à www.knowyourrights2008.org

Notes pour l'enseignant: cette unité de travail comprend trois tâches qui favorisent la prise en compte d'autres langues dans le contenu et qui prend en considération tous les savoir-faire linguistiques : production orale et écrite, compréhension orale et écrite en plusieurs langues.

La Tâche 1 propose une sensibilisation aux et réflexion sur des extraits de la Déclaration, individuellement et en groupe. La classe doit être divisée en 6 groupes. La compréhension est aidée par des supports visuels (Document 2) que les élèves doivent associer au texte (Document 1). Certains supports visuels sont accompagnés de phrases en allemand.

Les élèves entameront l'ébauche d'une affiche qui servira pour la Tâche 3.

Ressources:

photocopie des **Documents 1 et 2**. Ciseaux, 6 grandes feuilles et colle.

Dictionnaires et dictionnaires en ligne.



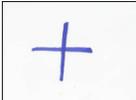
Mode de groupement:

Contenu disciplinaire: les droits de l'homme

Savoir-faire langagier: lecture et oral, mots clés de la déclaration en français.



FICHE DE TRAVAIL N°1: COMPRENDRE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



- Formez 6 groupes dans la classe
- Individuellement, étudie les articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme correspondants à chaque groupe (Document 1). Observe les images qui accompagnent les articles (Document 2).
- Individuellement, découpe ou recopie chaque article et associe l'article à une des images.
- Discute de ton choix avec ton groupe
- Avez-vous choisi les mêmes images pour les mêmes articles ?
- Pourquoi ? Trouvez un moyen de représenter les opinions du groupe.
- Trouvez un titre qui représente le mieux les articles de votre groupe. Utilisez les dictionnaires bilingues ou en ligne.
- Quand vous vous serez mis d'accord, composez une affiche avec les articles et les images que vous avez découpés. Laissez beaucoup d'espace libre dans votre affiche. N'oubliez pas de mettre le titre.
- Montrez votre affiche aux autres groupes et expliquez le choix de votre titre pour cet ensemble d'articles et le choix des images pour chaque article.

Auto-évaluation: mettre l'affiche dans le dossier du portfolio et remplir la grille d'évaluation ci-dessous. Cette grille peut être remplie par votre propre groupe, par d'autres groupes ou par votre enseignant.



Grille d'évaluation	Insuffisant	Satisfaisant	Excellent
Fiche de travail n° 1	1 point	2 points	3 points
Association des images et des articles			
Utilisation d'outils linguistiques (dictionnaires, internet...)			
Pertinence du titre représentant les articles du groupe			
Travail d'équipe (suivi des consignes, échange de point de vue équitable, consensus sur le choix d'un titre)			
Total			



Document 1

GROUPE 1



Article 1

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2



Article 6

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3



Article 12

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17



Document 1

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

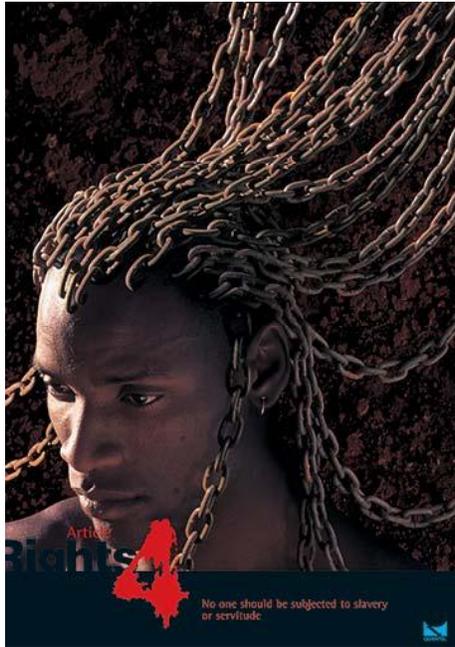
Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

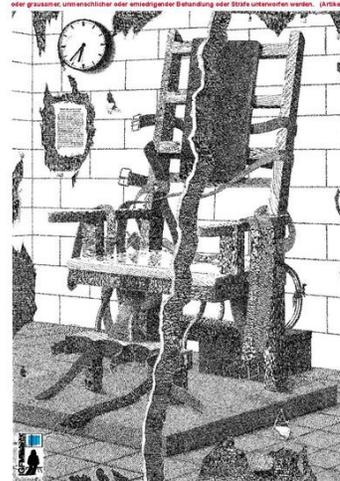


Document 2

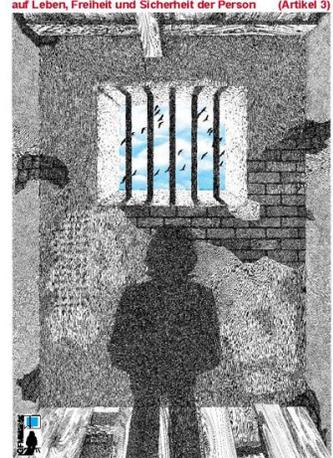
GRUPE 1



Niemand darf der Folter...



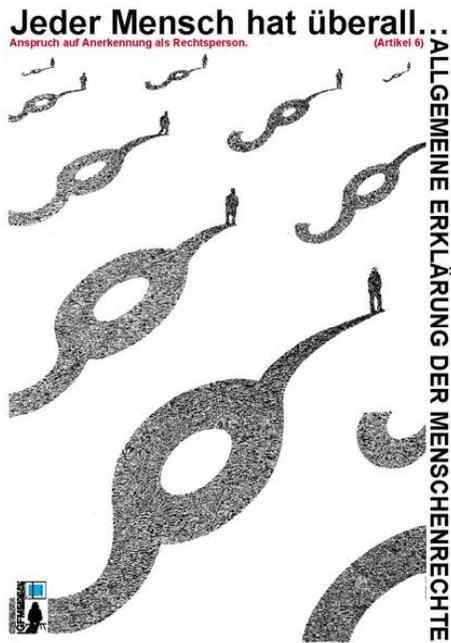
Jeder Mensch hat das Recht...





Document 2

Groupe 2



Aine Furlong



NOTES FOR THE TEACHER/NOTES POUR L'ENSEIGNANT/ NOTAS PARA EL PROFESOR:

Timing/Durée/Temporización:

Material required/Matériel nécessaire/Material necesario:

Ressources /Documents d'appui /Materiales de apoyo :

Grouping/Groupement/Agrupación: (individual) or (pairs) or
(small group) or (whole class)

Focus on content/Contenu/Contenido:

.

Focus on language(S)/Langue(S)/Lengua(S) :

.

**Learner worksheet / Fiche de travail pour l'apprenant / Ficha para el
alumno**

Assessment / Évaluation / Evaluación

Answer sheets/ Feuille de réponses / Hoja de respuestas

Follow the same template as above for all the tasks that you plan to include.

Suivez le modèle ci-dessus pour toutes les tâches que vous prévoyez d'inclure.

Seguid el mismo modelo de arriba para todas las tareas que queréis incluir.

REFERENCES/ REFERENCES/ REFERENCIAS



Document 2

Groupe 3





Document 2

Groupe 4



Jeder Mensch hat das Recht...
auf Gedanken-, Gewissens- und Meinungsfreiheit; dieses Recht umfasst die Freiheit, seine Religion oder seine Überzeugung zu wechseln, sowie die Freiheit, seine Religion oder seine Überzeugung allein oder in Gemeinschaft mit anderen, in der Öffentlichkeit oder privat durch Lehre, Ausübung, Gottesdienst und Vollziehung von Riten zu bekunden.

Art 14
auf Versammlungs- und Vereinigungsfreiheit zu friedlichen Zwecken. Artikel 20(1)

20

ALLGEMEINE ERKLÄRUNG DER MENSCHENRECHTE

Jeder Mensch hat das Recht...
auf Gedanken-, Gewissens- und Meinungsfreiheit; dieses Recht umfasst die Freiheit, seine Religion oder seine Überzeugung zu wechseln, sowie die Freiheit, seine Religion oder seine Überzeugung allein oder in Gemeinschaft mit anderen, in der Öffentlichkeit oder privat durch Lehre, Ausübung, Gottesdienst und Vollziehung von Riten zu bekunden.

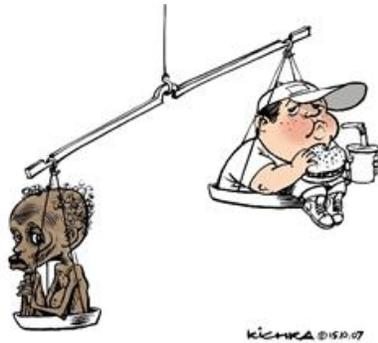
ALLGEMEINE ERKLÄRUNG DER MENSCHENRECHTE





Document 2

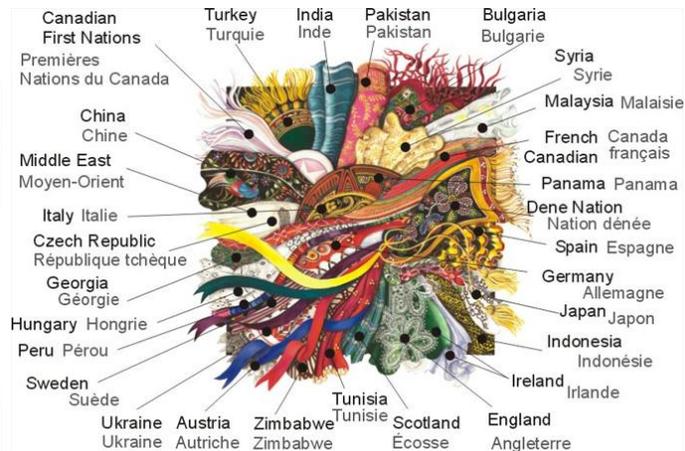
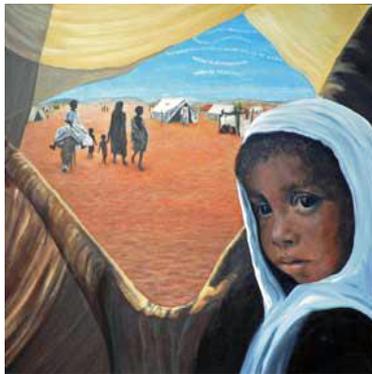
Groupe 5



KICMKA © 15/10/07



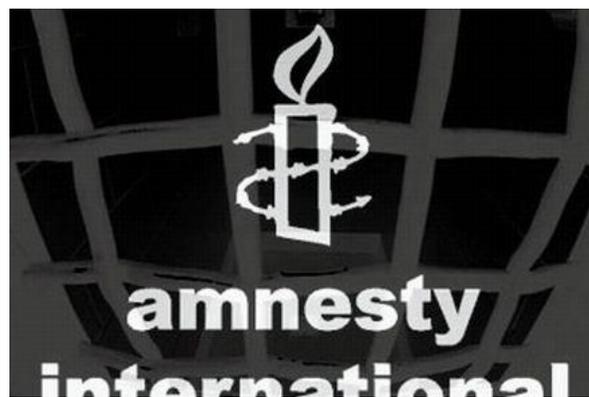
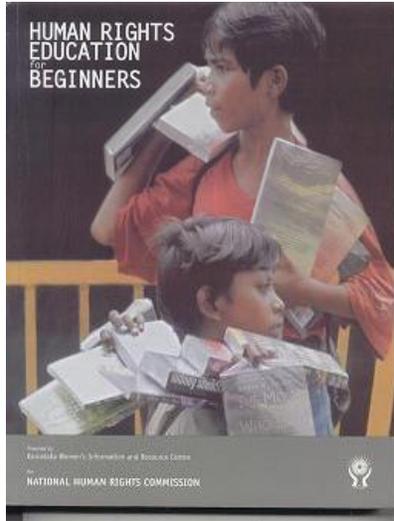
People enjoying the right to leisure





Document 2

Groupe 6





2. LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

TEMOIGNAGES

Notes pour l'enseignant:

l'enseignant peut diriger cette tâche en montrant les pages du site **6 milliards d'autres** tout en stimulant la réflexion et la discussion sur chaque intervenant dans le site. Les interventions sont sous-titrées et les réponses figurent sur <http://www.6miliardsdautres.org/>.

Cette tâche est très importante car les différentes langues sont entendues et cela provoque souvent des réactions émotives et, dans la majorité des cas, positives de la part des élèves. Cette tâche représente une occasion d'entendre les langues de la classe et de stimuler la curiosité et l'ouverture aux autres.

Ressources: accès à l'internet.

Contenu disciplinaire: les droits de l'homme.



savoir-faire langagier: écoute de plusieurs langues et lecture en français



Mode de groupement:



FICHE DE TRAVAIL N°2: LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

TEMOIGNAGES

1. Visitez le site <http://www.6milliardsdautres.org/> et cliquez sur « Français » et « Témoignages ».
2. Choisissez « Etre libre » et « Discrimination ».
3. Ecoutez, et choisissez l'article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui correspond le mieux à la situation de chaque personne. Il y a peut-être plusieurs possibilités.

Pour *Etre Libre*, témoignages de :

Etats-Unis :

Egypte :

Mexique :

Bosnie-Herzegovine :

Cambodge :

France :

Australie – Papouasie-Nouvelle Guinée:

Pour *Discrimination*, témoignages de :

Etats-Unis :

Népal :

Bangladesh :

Ethiopie :

Afrique du Sud :

France :

Nouvelle Zélande :



4. Comparez vos réponses avec celles qui se trouvent sur <http://www.6milliardsdautres.org/>
5. Pouvez-vous deviner comment on dit 'libre' en arabe ? en espagnol ? en d'autres langues ?

Auto-évaluation: vous pouvez choisir une liste de mots considérés importants pour la classe et les écrire sur une affiche ou enregistrer ces mots sur une cassette ou un mini-disque. Ce travail ira dans le dossier du portfolio de votre groupe.



3. UNE DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME PLURILINGUE

Notes pour l'enseignant:

Cette tâche encourage les élèves à comparer plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'italien et une autre langue présente dans la classe ou dans l'un des groupes. Une comparaison de l'ordre des mots dans la phrase, de l'origine commune de certains mots ou de la formation de la forme négative peut être considérée.

L'affiche amorcée dans la Tâche 1 sera complétée à l'issue de cette dernière tâche.

Les réponses pour cette tâche figurent après la liste des documents 3 et 4. Une copie de l'ensemble des articles en français, anglais et italien est aussi incluse.

Ressources: photocopie des Documents 3 et 4. Ciseaux, les affiches de la Tâche1 et colle. Accès à l'internet et dictionnaires en ligne.

Contenu: les droits de l'homme.

Savoir-faire langagiers: travail sur textes parallèles en français, en italien et en anglais + une autre langue présente dans la classe ou dans l'une des groupes.



Mode de groupement

1. Reformez vos groupes (6 groupes) et utilisez le texte qui correspond à votre groupe dans le Document 3.
2. Maintenant, utilisez les encadrés qui correspondent à votre groupe dans le Document 4 (3 encadrés par groupe).
3. Individuellement, comparez chaque article du Document 4 avec les articles du Document 3. En groupe, retrouvez l'ordre des articles du Document 4 . Sur une feuille séparée, faites une liste des indices qui vous ont permis de retrouver l'ordre des articles. Avez-vous remarqué des différences ? des similitudes ? Avez-vous pensé à examiner l'ordre des mots dans la phrase, de l'origine commune de certains mots ou de la formation de la forme négative ? Comparez vos observations avec les autres groupes et constituez une liste des observations de chaque groupe pour la classe (au tableau ou sur un ordinateur).
4. Trouvez les mêmes articles dans une autre langue en visitant <http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>. Cette langue peut-être la langue de quelqu'un dans la classe.

Aine Furlong



5. Sur l'affiche, recopiez ces articles près des articles équivalents en français.
6. Découpez ou recopiez aussi les articles en anglais et en italien et collez-les sur votre affiche. Placez ces articles sous, autour ou près du même article en français.
7. Exposez votre travail sur les murs de l'école.
8. Pour célébrer encore un peu plus... Vous pouvez composer une chanson, un rap pour les articles de votre groupe. Cette chanson peut-être plurilingue !

Auto-évaluation: Evaluation de la fiche de travail n° 3 et faire le total des points pour les 3 tâches après avoir considéré les dossiers de chaque groupe. Ceci peut être fait sous forme d'auto-évaluation, évaluation par d'autres groupes et/ou par l'enseignant.

Grille d'évaluation	Insuffisant	Satisfaisant	Excellent
Fiche de travail n° 3	1 point	2 points	3 points
Association des articles dans plusieurs langues			
Utilisation d'outils linguistiques (dictionnaires, internet...)			
Pertinence des observations linguistiques			
Esthétique de l'affiche			
Travail d'équipe (suivi des consignes, échange de point de vue équitable, consensus sur le produit final)			
Total			



Document 3

GROUPE 1



Article 1

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2



Article 6

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3



Article 12

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17

Chacun a droit à la propriété privée.



Document 3

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.



Document 4

Groupe 1

Italien

- a. Libert  dalla tortura
- b. Diritto alla vita, alla libert  ed alla sicurezza della propria persona
- c. Ad ogni individuo spettano diritti senza distinzione alcuna per ragioni di razza, di colore, di sesso, di lingua, di religione, di opinione politica o di altro genere, di origine, di ricchezza, di nascita o di residenza
- d. Libert  dalla schiavit 
- e. Tutti gli esseri umani nascono liberi ed eguali in dignit  e diritti

Groupe 1

Anglais

Everyone

- a. Has the right not to be discriminated against on any basis.
- b. Is born in freedom, equality and dignity.
- c. Has the right to liberty and freedom.
- d. Has the right to security of person. No one should be tortured or suffer cruel and inhuman treatment.
- e. Has the right to live and live in freedom and safety

Groupe 1

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

Groupe 2

Italien

- a. Diritto all'effettiva possibilità di ricorso a tribunali competenti
- b. Diritto a eguale tutela da parte della legge
- c. Diritto alla presunzione di innocenza fin quando la colpevolezza non sia stata provata legalmente in un pubblico processo con tutte le garanzie necessarie per la propria difesa
- d. Diritto a non essere arrestato arbitrariamente
- e. Diritto ad un'equa e pubblica udienza davanti ad un tribunale indipendente e imparziale
- f. Diritto di essere trattato equamente dalla legge

Groupe 2

Anglais

Everyone

- a. Has the right to a full and fair hearing before an impartial and independent tribunal.
- b. Has the right to equality before the law and equal protection.
- c. Has the right not to be subjected to arbitrary arrest or detention.
- d. Has the right to effective remedy.
- e. Has the right to recognition before the law.
- f. Has the right to be presumed innocent until proven guilty.

Groupe 2

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

Groupe 3

Italien

- a. Diritto di asilo politico in altri paesi
- b. Diritto alla privacy in casa, in famiglia e nella corrispondenza
- c. Diritto al matrimonio, alla famiglia ed eguali diritti di uomini e donne durante e compreso il proprio, e di farvi ritorno dopo il matrimonio
- d. Diritto di cittadinanza
- e. Diritto di proprietà
- f. Libertà di movimento nel proprio paese e diritto di lasciare qualsiasi paese,

Groupe 3

Anglais

- a. Has the right to asylum.
- b. Has the right to freedom of movement.
- c. Has the right to own property
- d. Has the right to a nationality.

Groupe 3

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

Groupe 4

Italien

- a. Libertà di riunione e di associazione pacifica
- b. Libertà di pensiero, di coscienza e di religione
- c. Diritto di partecipare al governo del proprio paese, scegliendone i rappresentanti
- d. Libertà di opinione, di espressione, e di cercare, ricevere e diffondere informazioni

Groupe 4

Anglais

Everyone

- a. Has the right to freedom of assembly and association
- b. Has the right to freedom of opinion and expression.
- c. Has the right to freedom of thought, conscience and religion.
- d. Has the right to take part in government, to have access to public services and a right to vote.

Groupe 4

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

Groupe 5

Italien

- a. Diritto a una ragionevole limitazione delle ore di lavoro e a ferie periodiche retribuite
- b. Diritto al lavoro, ad eguale retribuzione per eguale lavoro, a fondare sindacati e ad aderirvi
- c. Diritto ad un tenore di vita sufficiente a garantire la salute ed il benessere proprio e della propria famiglia, con particolare riguardo ad alimentazione, vestiario, abitazione, cure mediche e servizi sociali necessari
- d. Diritto alla sicurezza sociale e alla realizzazione dei diritti economici, sociali e culturali

Groupe 5

Anglais

Everyone

- a. Has the right to rest and leisure.
- b. Has the right to work.
- c. Has the right to an adequate standard of living.
- d. Has the right to social security

Groupe 5

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

Groupe 6

Italien

- a. Diritto ad un ordine sociale e internazionale nel quale questi diritti e libertà possano essere pienamente realizzati
- b. Diritto all'istruzione
- c. Ogni individuo ha dei doveri verso la comunità e verso gli altri per soddisfare le esigenze ed il benessere di una società democratica
- d. Diritto di prendere parte liberamente alla vita culturale e alla protezione dei diritti di proprietà intellettuale
- e. Nulla nella presente Dichiarazione può essere interpretato nel senso di implicare un diritto di un qualsiasi Stato, gruppo o persona di esercitare un'attività o di compiere un atto mirante alla distruzione di alcuno dei diritti e delle libertà in essa enunciati.

Groupe 6

Anglais

Everyone

- a. Nobody can interpret this declaration in a way that can endanger any of the rights and freedoms of others.
- b. Is entitled to a social and international order to realise their rights and freedoms.
- c. Has the right to freely participate in the cultural life of the community.
- d. Has duties to the community.
- e. Has the right to education

Groupe 6

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Corrections pour la fiche de travail n° 3

Français	Italien	Anglais
Article 1	E	B
Article 2	C	A
Article 3	B	E
Article 4	D	C
Article 5	A	D
Article 6	B	E
Article 7	F	B
Article 8	A	D
Article 9	D	C
Article 10	E	A
Article 11	C	F
Article 12	B	F
Article 13	F	B
Article 14	A	A
Article 15	D	D
Article 16	C	E
Article 17	E	C
Article 18	B	C
Article 19	D	B
Article 20	A	A
Article 21	C	D



Article 22	D	D
Article 23	B	B
Article 24	A	A
Article 25	C	C
Article 26	B	E
Article 27	D	C
Article 28	A	B
Article 29	C	D
Article 30	E	A



Copie des droits de l'homme en français, anglais, italien. Pour accéder à d'autres langues, visiter www.knowyourrights2008.org

Déclaration des Droits de l'Homme Simplifiée	Article 18
Article 1 Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.	Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.
Article 2 Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.	Article 19 Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.
Article 3 Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.	Article 20 Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.
Article 4 Personne ne sera tenu en esclavage.	Article 21 Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.
Article 5 Personne ne sera soumis à la torture.	Article 22 Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.
Article 6 Chacun doit être traité de façon identique par la loi.	Article 23 Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.
Article 7 Chacun a le droit à une égale protection de la loi.	Article 24 Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.
Article 8 Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.	Article 25 Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation,
Article 9 Personne ne peut être détenu arbitrairement.	le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale.
Article 10 Chacun a droit à être entendu publiquement devant	



<p>un tribunal indépendant.</p> <p>Article 11</p> <p>Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.</p> <p>Article 12</p> <p>Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.</p> <p>Article 13</p> <p>Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.</p> <p>Article 14</p> <p>Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.</p> <p>Article 15</p> <p>Chacun a droit à une nationalité.</p> <p>Article 16</p> <p>Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.</p> <p>Article 17</p> <p>Chacun a droit à la propriété privée.</p>	<p>Article 26</p> <p>Chacun a droit à l'éducation.</p> <p>Article 27</p> <p>Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.</p> <p>Article 28</p> <p>L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.</p> <p>Article 29</p> <p>Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.</p> <p>Article 30</p> <p>Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.</p>
---	---



<p>Summary of Articles</p> <p>Everyone</p> <p>1. Is born in freedom, equality and dignity.</p> <p>2. Has the right not to be discriminated against on any basis.</p> <p>3. Has the right to live and live in freedom and safety.</p> <p>4. Has the right to liberty and freedom.</p> <p>5. Has the right to security of person. No one should be tortured or suffer cruel and inhuman treatment.</p> <p>6. Has the right to recognition before the law.</p> <p>7. Has the right to equality before the law and equal protection.</p>	<p>16. Has the right to marry.</p> <p>17. Has the right to own property.</p> <p>18. Has the right to freedom of thought, conscience and religion.</p> <p>19. Has the right to freedom of opinion and expression.</p> <p>20. Has the right to freedom of assembly and association.</p> <p>21. Has the right to take part in government, to have access to public services and a right to vote.</p> <p>22. Has the right to social security.</p> <p>23. Has the right to work.</p> <p>24. Has the right to rest and leisure.</p> <p>25. Has the right to an adequate standard</p>
--	---



<p>8. Has the right to effective remedy.</p> <p>9. Has the right not to be subjected to arbitrary arrest or detention.</p> <p>10. Has the right to a full and fair hearing before an impartial and independent tribunal.</p> <p>11 Has the right to be presumed innocent until proven guilty.</p> <p>12. Has the right to privacy.</p> <p>13. Has the right to freedom of movement.</p> <p>14. Has the right to asylum.</p> <p>15. Has the right to a nationality.</p>	<p>of living.</p> <p>26. Has the right to education.</p> <p>27. Has the right to freely participate in the cultural life of the community.</p> <p>28. Is entitled to a social and international order to realise their rights and freedoms.</p> <p>29. Has duties to the community.</p> <p>30. Nobody can interpret this declaration in a way that can endanger any of the rights and freedoms of others.</p>
--	---



Dichiarazione Universale dei Diritti Umani (versione semplificata)	17 Diritto di proprietà
1 Tutti gli esseri umani nascono liberi ed eguali in dignità e diritti	18 Libertà di pensiero, di coscienza e di religione
2 Ad ogni individuo spettano diritti senza distinzione alcuna per ragioni di razza, di colore, di sesso, di lingua, di religione, di opinione politica o di altro genere, di origine, di ricchezza, di nascita o di residenza	19 Libertà di opinione, di espressione, e di cercare, ricevere e diffondere informazioni
3 Diritto alla vita, alla libertà ed alla sicurezza della propria persona	20 Libertà di riunione e di associazione pacifica
4 Libertà dalla schiavitù	21 Diritto di partecipare al governo del proprio paese, scegliendone i rappresentanti
5 Libertà dalla tortura	22 Diritto alla sicurezza sociale e alla realizzazione dei diritti economici, sociali e culturali
6 Diritto di essere trattato equamente dalla legge	23 Diritto al lavoro, ad eguale retribuzione per eguale lavoro, a fondare sindacati e ad aderirvi
7 Diritto a eguale tutela da parte della legge	24 Diritto a una ragionevole limitazione delle ore di lavoro e a ferie periodiche retribuite
8 Diritto all'effettiva possibilità di ricorso a tribunali competenti	25 Diritto ad un tenore di vita sufficiente a garantire la salute ed il benessere proprio e della propria famiglia, con particolare riguardo ad
9 Diritto a non essere arrestato arbitrariamente	



<p>10 Diritto ad un'equa e pubblica udienza davanti ad un tribunale indipendente e imparziale</p> <p>11 Diritto alla presunzione di innocenza fin quando la colpevolezza non sia stata provata legalmente in un pubblico processo con tutte le garanzie necessarie per la propria difesa</p> <p>12 Diritto alla privacy in casa, in famiglia e nella corrispondenza</p> <p>13 Libertà di movimento nel proprio paese e diritto di lasciare qualsiasi paese, compreso il proprio, e di farvi ritorno</p> <p>14 Diritto di asilo politico in altri paesi</p> <p>15 Diritto di cittadinanza</p> <p>16 Diritto al matrimonio, alla famiglia ed eguali diritti di uomini e donne durante e dopo il matrimonio</p>	<p>alimentazione, vestiario, abitazione, cure mediche e servizi sociali necessari</p> <p>26 Diritto all'istruzione</p> <p>27 Diritto di prendere parte liberamente alla vita culturale e alla protezione dei diritti di proprietà intellettuale</p> <p>28 Diritto ad un ordine sociale e internazionale nel quale questi diritti e libertà possano essere pienamente realizzati</p> <p>29 Ogni individuo ha dei doveri verso la comunità e verso gli altri per soddisfare le esigenze ed il benessere di una società democratica</p> <p>30 Nulla nella presente Dichiarazione può essere interpretato nel senso di implicare un diritto di un qualsiasi Stato, gruppo o persona di esercitare un'attività o di compiere un atto mirante alla distruzione di alcuno dei diritti e delle libertà in essa enunciati.</p>
--	---